

Pour une définition plus précise des délits sexuels

Pour l'historien Georges Vigarello, la gamme des transgressions à caractère sexuel est large, mais la

législation ne suffit plus lorsqu'elle se doit de désigner des actes qui, en dehors de toute répétition, heurtent l'intégrité personnelle jusqu'à l'intime

Par GEORGES VIGARELLO

Jamais, depuis ces derniers jours, des « transgressions » à caractère sexuel n'avaient été rendues aussi visibles. Jamais nombre de notables apparemment indiscutés n'avaient été aussi compromis. Jamais des institutions connues de tous n'avaient été aussi dénoncées. Une « parole s'est libérée », ou, mieux, « la peur a changé de camp », disent les propos dénonciateurs dans les réseaux sociaux. L'inquiétude, l'inconfort, le risque en viendraient à peser aujourd'hui sur l'agresseur, plus peut-être que sur la victime. Une telle rupture, si elle devait s'imposer, ne naît pourtant pas d'elle-même. Son origine est lointaine. La conquête progressive d'une autonomie personnelle y contribue, celle même qui rend intolérables des comportements de domination, leurs brutalités possibles, tous gestes jusque-là plus ou moins tus ou vaguement endurés. La société individualiste accentue l'attente de protection, l'avivement des frontières du corps et de soi. Y contribuent, tout autant, la transformation radicale du statut de la femme, l'affirmation de la totale égalité entre les sexes. Une dynamique culturelle existe. Il faut la revisiter pour comprendre les réactions d'aujourd'hui. Il faut en mesurer l'originalité, la complexité surtout, pour mieux en jauger l'avenir, sinon les obstacles et les difficultés.

Quelques phases majeures montrent déjà la lenteur des prises de conscience et des dénonciations. Le procès d'Aix condamnant, plusieurs années après les faits, les violeurs de deux jeunes campeuses dans les calanques de Morgiou confirme en France, en 1978, une première et radicale transformation de mœurs, un nouvel âge des jugements et des gravités. Les victimes jouent ici un rôle qu'elles n'avaient jamais joué auparavant, décidant d'orienter les débats, de relier les faits à un « profil » de société, dénoncer un univers d'hommes dont les valeurs sont censées faire obstacle à l'appréciation du viol. Ce qui transforme le procès des accusés en « procès du viol » lui-même, et du milieu censé le favoriser. Un féminisme inédit y joue un rôle décisif, aiguissant l'accusation portée avec pertinence par Gisèle Halimi, ajou-

tant une vision approfondie du trauma, comparant son irrémédiable blessure à une « mort psychique ».

LA NOTION DE CONSENTEMENT

Plus largement, le procès de 1978 converge avec d'autres luttes, toutes centrées sur le droit à disposer de soi : le droit au plaisir, le droit à l'avortement, le droit à la décision de procréer. Une notion nouvelle aussi y est clairement abordée, celle du consentement. La défense prétend à une attitude ambiguë des victimes : elles auraient embrassé leurs agresseurs, elles n'auraient pas fait preuve d'une totale détermination. Avant que l'évidence ne s'impose dans les débats : « Quand une femme dit "non", il faut qu'on la comprenne une fois pour toutes, c'est "non", ce n'est pas "oui" ». Thème central, le consentement se sent et se perçoit. Il est clair pour chacun. Il est le signe premier de l'autonomie, frontière décisive au-delà de laquelle l'agression devient violence.

Le procès conduit à une révision de la loi : mieux définir la qualification de viol, la distinguer davantage de

celle de coups et blessures ou de celle d'attentat. Désigner « enfin » le crime pour qu'il ne soit plus déclassé en délit. Un long débat parlementaire ouvre, au début des années 1980, sur une formule incontestée : « Tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, commis sur la personne d'autrui par violence, contrainte ou surprise, constitue un viol ». La frontière corporelle est spécifiquement marquée. L'acte est circonscrit, comme l'est la brutalité, avec son possible versant psychologique, intime, « privé ».

Reste l'inévitable et interminable question du seuil. Où commence la violence en dehors du viol ? Où s'amorce l'atteinte ? Le sentiment croissant d'autonomie individuelle exige, faut-il le dire, que soient toujours mieux arrêtés le premier indice de l'« inacceptable », le geste initial de l'abus. Exigence si forte qu'elle conduit à inventer de nouveaux délits, celui de « harcèlement sexuel », entre autres, et son apparition dans le code pénal de 1992. Double nouveauté : l'homme est visé autant que la femme, une protection nouvelle de l'intégrité est précisée. Mais indéniable restriction, en revanche : seule est retenue la situation d'autorité, limi-

tant le spectre possible des cas.

Tout change encore, en 2002, lorsque s'élargit le champ d'application, et que s'efface la réduction au statut social de l'agresseur. Le délit devient « le fait de harceler autrui dans le but d'obtenir des faveurs de nature sexuelle ». Article de loi bientôt précisé plus nettement encore en 2012 : « Le harcèlement sexuel est le fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle qui, soit portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante ».

Cet accroissement insensible, durant les dernières décennies, d'une définition plus précise des crimes et des délits sexuels, l'extension de leur champ sont à eux seuls le signe d'une dynamique culturelle majeure.

Autre signe, incontournable : l'affaire DSK, en 2011. Elle vise directement, et sans doute pour la première fois, un puissant connu de tous, elle conduit à comparer des juridictions (Etats-Unis/Europe), à s'interroger, par ailleurs, comme jamais sur le seuil de la violence et du consentement. Elle crée un mouvement d'hostilité, temporaire sans doute, mais devant être souligné, chez les employées des hôtels new-yorkais.

STIGMATISER L'INJUSTICE

C'est à un terrible paradoxe pourtant que confronte cette précision de la criminalité, comme cette accentuation de la sensibilité. Deux constats s'opposent. Les cas demeurent élevés : 53 % des femmes (contre 10 % des hommes) disent avoir déjà été victimes de harcèlement sexuel ou d'agression sexuelle. Alors que la réalité judiciaire demeure limitée. Dite autrement, et sur le versant du féminin, s'impose la remarque du docteur en psychologie, psychiatre et psychanalyste français Serge Tisseron : « Le décalage devient trop grand pour les femmes. D'un côté, on leur reconnaît une place à part entière dans l'économie, la politique, des postes à responsabilité ; de l'autre, elles continuent à subir des stéréotypes machistes ».

Voilà qui peut expliquer ces brusques crises où se surmontent la honte et la crainte, pour mieux stigmatiser l'injustice et dire l'exaspération. Les réseaux sociaux ont facilité

la déferlante de dénonciations où les agresseurs ne sont même pas toujours nommés. Ils ont facilité une convergence de sensibilité jusqu'à l'international. Ce qui rend dérisoire d'y voir, comme le font certains, délation et dévoiement. Il faut y lire, bien au contraire, plusieurs exigences. A commencer par l'extension de la notion de transgression. Le mot de harcèlement ne suffit plus, lorsqu'il s'agit d'évoquer une vaste panoplie de comportements agressifs deman-

**L'ÉDUCATION,
LA FORMATION,
LA COMMUNICATION
JOUENT UN RÔLE
TOUT AUSSI IMPORTANT
QUE LA SANCTION**

dant à être mieux nommés : « inconduite sexuelle », « comportement sexuel déplacé, inapproprié ».

Mais la législation actuelle non plus ne suffit plus lorsqu'elle se doit de désigner des actes qui, en dehors de toute répétition, heurtent l'intégrité personnelle jusqu'à l'intime. Elle ne suffit plus encore lorsqu'elle se doit d'accentuer systématiquement l'attention au non-consentement pour mieux garantir la compréhension des victimes.

Les mœurs une fois encore précèdent ici le judiciaire. Elles révèlent leur spécificité. Elles font naître une exigence de respect totalement inédite, portée par la métamorphose de l'autonomie, comme par celle du féminin. C'est à leur niveau aussi que doit s'accompagner le changement : l'éducation, la formation, la communication jouent, dans ce cas, un rôle tout aussi important que la sanction. Elles aident à trouver les mots qui manquent. Elles aident à mieux contrôler les actes. Elles aident à mieux ajuster la plainte et son objet. C'est à leurs côtés alors que la justice doit trouver une place qui, aujourd'hui, semble lui échapper. ■

G Georges Vigarello est directeur d'études à l'EHESS, spécialiste de l'histoire des pratiques corporelles.

N'oublions pas la voix de toutes ces femmes que l'on entend jamais

S'il faut du courage pour parler après un viol, note l'auteure Catherine Herszberg, c'est aux ouvrières, aux chômeuses, aux « exclues », qui risquent leur emploi, leur santé, leur sécurité en osant s'attaquer à ceux qui cherchent à les dominer

Par CATHERINE HERSZBERG

Ma parole n'a pas besoin d'être « libérée », elle l'est depuis longtemps. Revenons plutôt à ma prise de parole, il y a plus de vingt-cinq ans, quand je me suis délestée dans un journal, *L'Événement du jeudi*, de ce qui ne ressortait pas de ma sexualité, mais du crime. Deux inconnus venaient de me violer ; à peine avaient-ils disparu, et je me suis dit : « Je vais le raconter pour m'en débarrasser. » L'épouvante abolit la capacité de ré-

TOUT NE SE VAUT PAS, NE S'ÉQUIVAUT PAS, PAS PLUS LES ACTES QUE LE STATUT SOCIAL, L'USAGE DES MOTS, LA RÉSISTANCE PSYCHIQUE, LA MATURITÉ, L'AMBITION PERSONNELLE DES FEMMES QUI EN SONT LES VICTIMES

flexion, et ma réaction fut instinctive, réfractaire à la honte et à la culpabilité qu'on prête volontiers à toute femme victime de viol, voire de harcèlement.

Non, pas un instant, je ne me suis sentie honteuse ni coupable d'avoir été ligotée, puis pénétrée les yeux bandés par deux hommes surgis chez moi par effraction. Pour une raison toute bête, à l'efficacité épatante : au nom de quoi les femmes seraient-elles naturellement censées souscrire à une morale figolée par des hommes soucieux de régner en seigneurs sur leur corps, leurs désirs, leur sexualité ?

Si je peux être lacérée à coups de couteau – je le dis ; si mon corps peut être déchiré par des balles – je le dis ; si je peux être martyrisée sous la batte du sadique – je le dis ; en vertu de quelle loi naturelle éprouverais-je le besoin de conserver le crime comme un secret intime quand l'arme est un sexe en érection ? La violence exercée par un phallus non désiré est-elle vraiment pire à raconter que celle de la mitraillette, du poignard ou du knout ? Ou est-elle pire à entendre ?

Parler pour sauver ma peau, restituer à deux ordures l'ordure qui leur reve-

nait entièrement, parler pour reprendre la main et les affronter en guer-

rière. En parlant et en écrivant, j'ai gagné ma partie, malgré le grand silence gêné qui a suivi la parution de mon texte. Comme si j'avais dévoilé une part d'intimité qu'une pudeur élémentaire impose de taire, la plupart des lecteurs ont fait comme si je n'avais rien écrit et qu'ils n'avaient rien lu. Du moins, en ma présence. Car, hors de ma présence, les langues se sont déliées et ont blâmé « une grossière erreur », un récit « obscène », « indécent », « dégoûtant », « torride »... Un quart de siècle plus tard, les propos du même tonneau font l'objet d'une censure. Un mot, toutefois, a résisté au temps, lourd d'une évidence insidieuse qui s'oppose aux bouleversements : le courage, ce malheureux courage qui, jadis, évoquait la mise en péril de son existence, voire de sa vie, pour la défense de ses valeurs, et qui, utilisé pour tout et n'importe quoi, a fini par y perdre son sens.

« Chère Madame, merci pour le courage de votre confession », avait pris la peine de m'écrire une vedette de la télévision, bluffée par l'audace d'une femme qui osait avouer en public la faute de sa souillure. Comme il a fallu bien du « courage », ont répété les commentateurs et les commentatrices, et même « un immense courage » à des actrices, riches, admirées, enviées, hors d'atteinte pour dénoncer la violence machiste, féodale et obscène d'un gros dégueulasse. Il y a quarante ans, pourtant, le futur maître d'Hollywood donnait déjà libre cours à ses pulsions – ce qui, en aucun cas, n'a interdit son ascension. Pendant quarante ans, il a pu

malmener, triturer, forcer, violer des femmes, alors que des dizaines, voire des centaines de personnes, femmes et hommes confondus, en étaient informées. Pendant quarante ans, il n'a pas semblé nécessaire à ceux qui le savaient d'y mettre un terme. Et, quarante ans plus tard, voici qu'on vante le courage de celles qui ont enfin dit : ça suffit ?

JUGEMENT CONTAMINÉ

Mais de quoi parle-t-on, au juste ? S'il ne s'agit plus, comme hier, d'affront à la bienséance, alors il faut en conclure que l'idée de réussite a contaminé, même en cette matière, le jugement.

Louer des femmes pour l'unique raison qu'elles dénoncent un homme qui

les a humiliées ; leur prêter du courage, quand elles ne courent aucun risque, au prétexte que cet homme est (ou fut) puissant ; c'est acquiescer à son corps défendant et jusque dans ses pensées à l'ordre établi : celui qui érige la domination financière et l'éminence du statut social en modèle inattaquable. Il est permis de douter de l'avenir radieux d'une parole qui se libère du phallus des hommes forts pour rester entravée à leurs dogmes.

Parce que du courage il en faut, beaucoup, énormément, trop même à toutes ces femmes inconnues et qu'on n'entend jamais, celles qui risquent de perdre leur travail, leur santé, leur entourage en osant s'attaquer à des hommes avides de les dominer jusque et y compris dans leur petite culotte.

Tout ne se vaut pas, ne s'équivaut pas, ni la nature des forfaits ni l'éducation de

celles qui en sont victimes dont on sait trop qu'elle détermine l'accès ou non à la parole. Revenir une dernière fois au singulier pour rendre sa place au diffèrent. Il y a vingt-cinq ans, je maniais déjà la langue qui permet de décrire le crime aux policiers et au juge. Je n'ai pas conservé par-devers moi l'ordure parce que mon histoire familiale m'a éduquée au combat. La culture qui m'a enseigné l'écriture m'a permis d'en faire le récit, et le milieu social auquel j'appartiens m'a ouvert les pages d'un journal. Les critiques ne m'ont fait courir aucun risque, mon entourage a fait corps.

Tout ne se vaut pas, ne s'équivaut pas, pas plus les actes que le statut social, l'usage des mots, la résistance psychique, la maturité, l'ambition personnelle des femmes qui en sont les victimes. La parole qui « se libère » aujourd'hui fait entendre haut et fort la voix des actrices, politiques, médecins, professeurs, étudiantes, journalistes... mais pas, ou alors secrètement, celles des ouvrières, chômeuses ou « exclues ». Si la grande vague des dénonciations conduit à nier dans son élan les écarts de condition entre les femmes, alors on peut redouter qu'elle reste pour une grande partie d'entre elles un cri mort-né. ■



Catherine Herszberg est l'auteure de plusieurs livres, dont « Mais pourquoi sont-ils pauvres ? Voyage dans la France en crise » (Seuil, 2012) et « Fresnes, histoires de fous » (Seuil, 2006)

Françoise Héritier « Il faut ne rien laisser passer »

Pour l'anthropologue, la domination masculine ne correspond à aucune réalité biologique et est la conséquence d'un héritage culturel qu'il convient de déconstruire

Entretien

Ethnologue et anthropologue, Françoise Héritier, disciple de Claude Lévi-Strauss, dont elle a pris la succession au Collège de France en 1983, n'a cessé de déconstruire les idées reçues sur le masculin et le féminin. Dans la foulée de l'affaire Weinstein, elle espère que la prise de parole des femmes augure d'un « gigantesque chantier » permettant de repenser la question du rapport entre les sexes.

Que pensez-vous du déferlement de paroles et de témoignages de femmes victimes de harcèlement ou d'agressions sexuelles en écho à l'affaire Weinstein ?

Je trouve ça formidable. Que la honte change de camp est essentiel. Et que les femmes, au lieu de se terrer en victimes solitaires et désemparées, utilisent #metoo sur Internet pour se signaler et

POURQUOI LE FAIT DE METTRE DES ENFANTS AU MONDE ENTRAÎNERAIT-IL L'OBLIGATION POUR LES FEMMES DE FAIRE LE MÉNAGE, LES COURSES, LA CUISINE ET D'ENTREtenir UN MARI ?

prendre la parole me semble prometteur. C'est ce qui nous a manqué depuis des millénaires : comprendre que nous n'étions pas toutes seules ! Les conséquences de ce mouvement peuvent être énormes. A condition de soulever non pas un coin, mais l'intégralité du voile, de tirer tous les fils pour repenser la question du rapport entre les sexes, de s'attaquer à ce statut de domination masculine et d'anéantir l'idée d'un désir masculin irrépressible. C'est un gigantesque chantier.

Vous incriminez l'indulgence de la société à l'égard des « pulsions » masculines.

Bien entendu ! Nous sommes des êtres de raison et de contrôle, pas seulement de pulsions et de passions. Si j'ai une pulsion mortifère à votre égard, je ne vais pas vous sauter dessus pour vous égorger. La vie en société impose des règles ! Mais

on a si longtemps accepté l'idée que le corps des femmes appartenait aux hommes et que leur désir exigeait un assouvissement immédiat. On justifiait ainsi le port du voile, l'enfermement des femmes, voire le viol : seule la femme serait responsable du désir qu'elle suscite. Mais enfin, c'est insensé ! C'est se reconnaître inhumain que d'affirmer qu'on nourrit des pulsions incontrôlables ! Et qu'on ne nous parle pas de désir bestial ! Les bêtes ne violent pas leurs partenaires, sauf les canards, je crois. Et jamais ne les tuent.

Quelles sont les urgences ?

Le nourrisson, le jardin d'enfants, les premières classes du primaire. Les premières impressions de la vie sont fondamentales. Et il faut que l'école y aille fort si l'on veut contrer ce qu'entendent les enfants à la télévision, dans la rue, la pub, les BD, les jeux vidéo et même à la maison.

Comment expliquez-vous l'universalité de la domination masculine observée dans tous vos travaux ?

La domination masculine existe depuis la nuit des temps, alors même que cette hiérarchie entre les sexes est une construction de l'esprit et ne correspond à aucune réalité biologique. Hommes et femmes ont les mêmes capacités physiques, cérébrales et intellectuelles. Mais la domination des hommes, qui structure toutes les sociétés humaines, est partie du constat, fait par nos ancêtres préhistoriques, que seules les

femmes pouvaient faire des enfants : des filles, ce qui leur semblait normal, mais également des garçons, ce qui les stupéfiait. Le coït étant nécessaire à la fécondation, ils en ont conclu que c'était les hommes qui mettaient les enfants dans les femmes. Pour avoir des fils, et prolonger l'espèce, il leur fallait donc des femmes à disposition. Des femmes dont il fallait s'approprier le corps car il importait que personne ne leur vole le fruit qu'ils y avaient mis. Ainsi s'est créée une société parfaitement inégalitaire où la mainmise sur les corps et les destins des femmes a été assurée, au fil du temps, par des privations (d'accès au savoir et au pouvoir) et par une vision hiérarchique méprisante.

On ne peut pas nier une différence de stature physique qui accentue la vulnérabilité de la femme...

Même cette dysmorphie a été construite ! J'ai une jeune collègue qui a travaillé sur ce sujet et elle montre que toute l'évolution consciente et voulue de l'humanité a travaillé à une diminution de la prestance du corps féminin par rapport au masculin. Depuis la préhistoire, les hommes se sont réservés les protéines, la viande, les graisses, tout ce qui était nécessaire pour fabriquer les os. Alors que les femmes recevaient les féculents et les bouillies qui donnaient les rondeurs. C'est cette discordance dans l'alimentation – encore observée dans la plus grande partie de l'humanité – qui a abouti à une diminution de la taille des femmes tandis que celle des hommes augmentait. Encore une différence qui

passé pour naturelle alors qu'elle est culturellement acquise.

Comme le serait la répartition sexuelle des tâches et des rôles dans la société ?

Evidemment ! Pourquoi le fait de mettre des enfants au monde entraînerait-il l'obligation pour les femmes de faire le ménage, les courses, la cuisine et d'entretenir un mari ? Je ne perçois ni la logique ni le rapport. Il a fallu qu'intervienne toute une série de raisonnements, de croyances, de pensées multiples pour organiser cette répartition qui n'a rien de naturel.

Les évolutions médicales, comme la procréation médicalement assistée (PMA),

chamboulent-elles les constructions mentales que vous évoquez ?

Voyons, la vraie révolution, c'est la contraception ! Pour la première fois de l'histoire de l'humanité, les femmes peuvent choisir si elles veulent ou non procréer, quand, combien de fois, avec qui. Elles redeviennent sujets à part entière. « C'est la fin du pouvoir de l'homme et du père », s'alarmait un parlementaire au moment du vote de la loi Neuwirth. Il avait raison. C'est un retournement de situation, car la contraception intervient très exactement là où s'est noué l'assujettissement féminin. Quant aux autres évolutions, comme la PMA qui offre à des femmes d'avoir des enfants quand la nature ne le leur permettait pas, elles me semblent aller de soi. L'idée d'une égalité des deux sexes dans la procréation progresse.

Avez-vous subi, au cours de votre carrière, les manifestations du machisme ?

Je ne l'ai pas subi dans ses formes outrancières. Seule femme parmi une cinquantaine d'hommes au Collège de France, je m'étais fondue dans le groupe au point qu'ils avaient de sévères oublis de langage. C'est ainsi que, lors d'une réunion préalable au choix de futurs collègues, un professeur s'est levé pour défendre une jeune helléniste. Il ne connaissait pas sa spécialité, a-t-il avoué, mais il se rappelait avoir été près d'elle lors d'un colloque : « C'est une beauté ! Elle a des jambes, mais des jambes ! Un buste merveilleux, un port de tête, une manière de se tenir... Elle est extraordinaire ! » J'ai demandé si, comme à l'armée, nous avions « une note de gueule ». Mes collègues ont ri. Puis ont baissé la tête. Il n'en a plus jamais été question.

Tout l'intérêt d'un arrêt sur image...

C'est cela. Une petite phrase suffit parfois pour faire prendre conscience de l'anomalie qu'il y a à perpétuer un discours obsolète. Il nous faut être vigilantes. Ne rien laisser passer. Il y a quelques années, un slogan courait : la mise à bas de la domination masculine commence par refuser le service du café. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR ANNICK COJEAN

L'entretien intégral de Françoise Héritier sera diffusé dimanche 5 novembre dans « La Matinale du Monde » et sur « Lemonde.fr » dans le cadre du rendez-vous « Je ne serais pas arrivée là si... »

Il n'y a pas d'exception musulmane en matière d'abus sexuels

Les féministes musulmanes doivent lutter contre le machisme de la société dominante et le patriarcat du monde musulman, plaide la chercheuse Fatima Khemilat

Par FATIMA KHEMILAT

L'affaire Tariq Ramadan succède à celle autour d'un autre prédicateur musulman de renom, Nouman Ali Khan. Son nom ne vous dit peut-être rien, mais la notoriété de ce Texan pakistano-américain aux millions de vues sur YouTube, fondateur d'un Institut musulman, est internationale. Il y a quelques mois, il a été soupçonné d'utiliser son aura religieuse pour séduire de jeunes femmes (*The Express Tribune* du 23 septembre) – sans être mis en cause pour viols. Cette actualité, loin de m'avoir surprise ou décontenancée, est venue renforcer des tendances de fond que, en tant que chercheuse en sciences sociales, spécialisée sur l'islam de France, j'ai pu constater. Les vols de l'argent de la *zakat* (la quête) dans les mosquées ne sont malheureusement pas des phénomènes isolés, tout comme... les affaires sexuelles scabreuses.

Au départ, j'ai simplement été surprise de recevoir à titre personnel des propositions sexuelles ou amoureuses d'hommes mariés, responsables de mosquée, fondateurs d'institut musulman en ligne ou autres personnalités religieuses reconnues. Mais, bon, l'erreur est humaine, si ces hommes souhaitent tromper leur femme, ou du moins tenter de le faire, cela les regarde. Seulement voilà, on ne parle pas seulement de relations consenties.

Quelle que soit l'issue du cas Tariq Ramadan, il me semble que cette affaire est malheureusement le symptôme d'un mal plus profond. Dans le cadre de mon travail, j'ai recueilli la parole de femmes qui ont été sexuellement abusées par des imams qui prétendaient « réaliser » une *rokyā* sur elles. Il s'agit du rite qui consiste à se protéger ou à se débarrasser du mauvais œil. L'emprise psychologique est parfois telle et l'argument religieux si péremptoire que lorsque les victimes comprennent que ce qui venait de leur arriver n'avait rien d'orthodoxe, il est déjà trop tard. Qu'est-il arrivé à ces imams ? Les responsables des mosquées auxquelles je fais référence ont soit étouffé l'affaire en renvoyant les imams dans leur pays d'origine s'ils étaient « détachés », soit déplacé ces derniers dans une autre mosquée s'ils étaient français et membres d'une fédération nationale. Cela vous rappelle-t-il quelque chose ? Le modus operandi tel qu'il a lieu dans l'Eglise catholique.

DOUBLE PÉRIL

La sphère religieuse musulmane, au même titre que les autres sphères sociales, est soumise aux lois du patriarcat, aux lois du silence. De là à y voir une spé-

cificité de « la communauté musulmane » dans des logiques pour le moins raccourcies et essentialistes, il n'y a qu'un pas. C'est précisément à ce double péril que les victimes de violences sexuelles dans les rangs des commu-

nautés musulmanes – si tant est que cette appellation veuille dire quelque chose – sont exposées. Parler du machisme dans les institutions musulmanes au risque de voir ce discours instrumentalisé par des acteurs ouvertement islamophobes, ou faire le choix du silence et ainsi faire le jeu des prédateurs sexuels. Les femmes musulmanes sont-elles condamnées à devoir choisir entre deux patriarcats ? Servir le patriarcat de la société dominante qui aimerait faire croire que le machisme est un produit purement « made in Maghreb » ou servir un patriarcat dans les populations musulmanes qui relègue les femmes à une position de subalterne ?

DE PRÉCIEUSES ALLIÉES

Pourtant, une troisième voie semble exister, celle des contestées féministes musulmanes. Impossiblement féministes pour les plus puristes qui pensent que le religieux ne saurait se conjuguer avec l'émancipation des femmes – oubliant par là même la longue histoire et les apports des féminismes juifs et chrétiens –, et incompatiblement musulmanes pour les musulman(e)s les plus orthodoxes –, le féminisme étant antinomique avec la complémentarité homme-femme promue par l'islam.

Or ce sont toutes les formes de discriminations sexistes ou racistes qu'elles affirment combattre, en refusant la stigmatisation des femmes voilées et la tentative de faire du machisme une plaie sociale exogène qui s'incarmerait dans la figure du garçon arabe ou noir. Les récentes révélations autour des affaires Weinstein et Denis Baupin nous rappellent, s'il y a lieu, que les violences masculines ont cours dans toutes les classes sociales, athées ou religieuses. Néanmoins, il serait trop facile de dénoncer le sexisme dans les rangs de ces voisins sans voir celui qui s'exerce dans les siens. Et il est temps d'en parler. Mais qui leur tendra l'oreille ? Le ministère de l'intérieur, qui avait pourtant lancé un appel à projets cette année précisément sur les formes d'« Engagements féminins dans l'islam de France », vient de le retirer, au motif « de restrictions budgétaires et de changement de majorité ». Leur voix déjà minoritaire souffre aussi d'un déficit de visibilité et d'audibilité sur la scène politique et médiatique.

Et pourtant elles seraient de précieuses alliées pour relayer les cas de violences sexuelles commises dans les mos-

quées ou par les responsables associatifs musulmans, sans tout de suite être accusées de faire le jeu de l'islamophobie ou du sionisme ! Car la mobilisation des femmes dans différentes institutions de pouvoir (Hollywood, le milieu politique, le milieu des médias) est simplement en train d'avoir un retentissement dans le secteur social musulman ; et, en même temps, quoi de plus normal ? Ne sont-elles pas des femmes comme les autres ? Les hommes musulmans ne sont-ils pas des hommes pour autant ? Le patriarcat s'arrêterait-il aux portes des mosquées, contenu à l'intérieur ou à l'extérieur de celles-ci selon les points de vue ? Force est de constater qu'il n'y a pas d'exceptionnalisme musulman, en matière de probité ou d'abus sexuels non plus.

Et il est temps de reprendre à notre compte le douloureux constat qu'a fait Audre Lorde il y a des années : « *Le silence ne vous protégera pas.* » Se taire expose les femmes de tous les secteurs sociaux, notamment les plus vulnérables, aux agissements d'hommes peu

**LES RÉCENTES
RÉVÉLATIONS
NOUS RAPPELLENT
QUE LES VIOLENCES
MASCULINES ONT
COURS DANS TOUTES
LES CLASSES SOCIALES,
ATHÉES
OU RELIGIEUSES**

scrupuleux. Si l'habit ne fait pas le moine, on ne voit pas pourquoi la barbe ferait l'imam non plus, pour paraphraser le chanteur et rappeur Médine. Je pense qu'il est grand temps de sortir de sa réserve et d'afficher un soutien sans faille aux victimes d'abus sexuels de tous horizons sans tomber dans des formes de récupération malsaine. En attendant, il nous faut poursuivre, je le crois, un important travail de sensibilisation et d'éducation, notamment sexuelle et au consentement, à laquelle j'enjoins à un maximum de personnes de prendre part. Après tout, le privé n'est-il pas politique ? ■

F Fatima Khemilat est doctorante à Sciences Po Aix, attachée temporaire d'enseignement et de recherche à l'université Paris-Est-Créteil